

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2011**

Le huit novembre deux mille onze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André WETZEL, maire.

**Etaient présents** : Yves JEZEQUEL, Louis ZOBEÏDE, Candide LOTT, Jean-Marc SAAS, Lucienne GILG, Jacky WOLFARTH, Mona PAJOLE, Christian PECHEUX, Xavier HUMLER, Richard BAUMERT, Jean-Marie BOESCH, Hava DEDE, Bruno LEFEBVRE, Chantal RENARD, Véronique STAUB, Daniel MESSMER (absenté de 20h45 à 21h00), Daniel WALTER (arrivé à 20h15), Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN

**Absents excusés** : Anny DELVALLEZ, Jean-Claude AMPSLER, Emilie UHL et Michelle SCHWEMLING (procuration donnée respectivement à Candide LOTT, André WETZEL, Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN).

**Absents** : Patricia PERCEAU, Anne WAGNER, Alain BARTHEL

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2011
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
  - a) *Projet d'agrandissement et de réhabilitation de l'Ecole Aristide Briand : adoption, modalités de choix du maître d'œuvre, planning*
  - b) *Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2012 en forêt communale - Etat d'assiette 2013*
  - c) *SCOTERS : modification du périmètre*
- 5) Affaires financières :
  - a) *Assurance statutaire : contrat d'assurance groupe*
  - b) *Emprunt pour le financement de la salle des sports*
  - c) *Budget supplémentaire 2011*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h05 en saluant les représentants de la presse et procède à l'appel des conseillers.

# 1) COMMUNIQUES DU MAIRE

## *1) Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Vendredi 11 novembre : cérémonie de commémoration de l'armistice
- samedi 12 novembre à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- mercredi 16 novembre à 20h00 : commission conjointe travaux et sports
- jeudi 17 novembre à 18h00 : réunion de la commission administrative du CCAS
- Jeudi 17 novembre à 20h00 : réunion de la commission de la communication
- Dimanche 20 novembre à la salle des fêtes : élection de miss Centre Alsace
- Mardi 22 novembre à 9h00 : commission communale des impôts directs
- Mercredi 23 novembre à 19h00 en salle du conseil municipal : assemblée générale du COTO
- Vendredi 25 novembre à 19h00 : soirée des bénévoles de l'OMF
- 25 et 26 novembre 2011 : collecte de denrées au profit de la Banque Alimentaire
- Samedi 26 décembre à 14h00 : 1 arbre 1 enfant (rendez-vous au parking de la salle des fêtes)
- Samedi 26 novembre à partir de 15h00 : finales du tournoi de tennis du TC Benfeld
- Dimanche 27 novembre à 10h00 au centre de secours : passation de commandement à l'unité territoriale
- Du mardi 29 octobre au jeudi 1<sup>er</sup> décembre à la salle des fêtes : bourse aux jouets de l'AGF
- Mardi 29 novembre à 20h00 : réunion de la commission des finances
- Mercredi 30 novembre à 20h00 : réunion de la commission des travaux
- Samedi 3 décembre 2011 à 20h00 à l'Eglise Saint Laurent : concert de l'Avent par
- Dimanche 4 décembre : fête de Noël des aînés

## *2) Commissions réunies*

La séance du conseil municipal sera suivie d'une séance de commissions réunies

## 2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme François ARNOLD, pour une maison d'habitation, sise 10 rue du Pont Neuf
- M et Mme Patrick SANDRIN, pour une maison d'habitation, sise 10 rue Antoine Béchamp
- M Yvan TAN HOO, pour une maison d'habitation, sise 4 rue du Faubourg du Rhin
- conjoints LERCH/BRUNSTEIN, pour une maison d'habitation, sise 10a rue de Strasbourg
- Communauté de Communes de Benfeld et environs pour 1 terrain à bâtir industriel dans le Parc d'Activités des Nations, l'un cadastré Section AK n° 58/11 et 71/11 d'une contenance de 34,18 ares
- Société Civile de construction vente du relais Postal, pour 2 lots de garage, 2 rue du Relais Postal
- Mme Elisabeth SCHLENK-MICHTA, pour une maison d'habitation, sise 10 rue Rohan
- Conjointes SCHLIMMER, pour une maison d'habitation sise 1 rue de Bruxelles
- Cabinet Jean-Claude SCHMITT pour 1 terrain à bâtir, dans le lotissement « Domaine de Jacquemart », rue de Kertzfeld, section AM n° 123/94 d'une superficie de 7,15 ares

## 3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2011

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2011 est **adopté par 21 voix** pour et deux abstentions (Véronique STAUB et Etienne MARTIN pour absence à la séance)

## 4) URBANISME ET TRAVAUX

### *a) Projet d'agrandissement et de réhabilitation de l'Ecole Aristide Briand*

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 31 mai 2011, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement pour le projet de restructuration et d'agrandissement de l'école Aristide Briand.

Les réflexions en cours depuis près de 2 ans sont finalisées dans un projet de programme élaboré par le CAUE, qui est présenté en détail pour les différents aspects techniques et surfaces à créer ou à réhabiliter, conformément aux demandes des usagers, des besoins de l'Education Nationale et de prévision d'évolution des effectifs, notamment en raison du bilinguisme et de la nécessité de regrouper sur un même site l'ensemble des élèves rattachés à l'Ecole Briand.

Le coût d'objectif de ce projet comprenant

- la construction d'un bâtiment neuf de 666 m<sup>2</sup>
- la restructuration de l'existant (722 m<sup>2</sup>)
- l'aménagement d'un parking côté rue du Moulin
- d'un préau neuf
- d'une galerie couverte
- à quoi s'ajoutent les honoraires et imprévus

s'élève à 2 130 000 € HT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir longuement délibéré,

après avoir pris connaissance du programme provisoire de restructuration et d'extension de l'école Aristide Briand

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH et Candide LOTT, maire-adjoints,

vu la nécessité de mettre à la disposition des élèves et de l'équipe éducative de l'Ecole Briand des installations adaptées aux besoins actuels, tenant compte également des obligations de mise aux normes du bâtiment actuel (thermiques, accessibilité, acoustiques...)

vu les avis émis par les différentes commissions lors des travaux de préparation de ce dossier,

### *décide*

**de valider** le projet de restructuration et d'extension de l'Ecole Aristide Briand, sur la base du programme élaboré par le CAUE, tel que proposé dans le document « programme » au 18 octobre 2011

### **adopté par 20 voix pour**

(1 voix contre : Daniel MESSMER, qui préconise la construction d'un groupe scolaire neuf sur un autre site, compte tenu du coût prévisionnel de cet investissement et 3 abstentions : Daniel WALTER, Sylvia LUSTIG et Emilie UHL)

**de procéder** à la sélection du maître d'œuvre sous forme d'une mise en concurrence sur dossier, avec choix de 3 équipes amenées à être auditionnées par un jury, qui proposera le maître d'œuvre à retenir à l'approbation du conseil municipal

**adopté par 23 voix pour** (1 abstention : Daniel WALTER)

*désigne*

les membres du jury comme suit :

André WETZEL, maire

Candide LOTT, maire-adjoint

Jacky WOLFARTH, maire-adjoint

Hava DEDE, Xavier HUMLER et Etienne MARTIN, conseillers municipaux

**adopté à l'unanimité**

*sollicite*

l'inscription de ce projet au bénéfice des financements de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Compte tenu du montant de l'investissement et des programmes de travaux déjà engagés, les financements au titre de la DETR sont sollicités sur 2 exercices (2013 pour la construction du bâtiment neuf et 2014 pour la réhabilitation).

toutes les autres subventions possibles (Conseil Général, Région au titre des économies d'énergie...)

**adopté à l'unanimité**

*charge le maire*

d'engager toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet

**adopté à l'unanimité**

### ***b) Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2012 en forêt communale***

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint, présente à l'assemblée l'état prévisionnel des coupes et le programme de travaux en forêt communale proposé par l'ONF pour l'exercice 2012.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire-adjoint,

vu l'état prévisionnel 2012 des coupes estimées en forêt communale, élaboré par l'ONF,

vu le programme des travaux tant d'investissement que d'entretien et de fonctionnement proposé par l'ONF,

### **adopte à l'unanimité**

l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2012, tel que proposé par l'ONF pour un volume total de 228 m<sup>3</sup> (dont 55 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, 16 m<sup>3</sup> de bois de feu et 155 m<sup>3</sup> de bois non façonné), représentant une recette prévisionnelle de 11 770 €, des dépenses liées à l'exploitation de 3 646 €, soit une recette nette estimée de 8 124 €.

le programme de travaux pour un montant total de 28 082,64 € T.T.C., dont 7 218,74 € en investissement et 12 739,90 € en fonctionnement, selon les devis joints en annexe

La convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF est arrêtée pour un montant de 3 415,78 € TTC.

L'état prévisionnel d'assiette pour 2013 est également adopté.

### ***c) Syndicat mixte du SCOTERS : modification du périmètre***

Conformément à l'article L 5211-19 du CGCT, le syndicat mixte pour le SCOTERS a notifié en date du 10 octobre 2011 la délibération prise par le comité syndical concernant le retrait de la communauté de communes de Gamsheim-Kilstett du syndicat pour adhérer au SCoT de la bande rhénane Nord.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

sur proposition du maire,

vu la délibération du comité syndical du 23 juin 2011

### **donne**

un avis favorable au départ de la communauté de communes de Gamsheim-Kilstett du Syndicat mixte pour le SCOTERS pour intégrer le périmètre du SCoT de la bande rhénane Nord

### **adopté à l'unanimité**

## 5) AFFAIRES FINANCIERES

### *a) Contrat d'Assurance des Risques Statutaires*

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'Assemblée que :

- considérant la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;
- considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015, celui-ci a retenu l'assureur AXA et le courtier YVELIN et propose les conditions suivantes pour la Ville de Benfeld, compte tenu des risques à garantir et des renseignements concernant l'absentéisme du personnel jointe au dossier de consultation :

#### Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 3,75 %, comprenant
  - décès 0,18 %
  - maladie ordinaire (franchise 15 jours consécutifs) 1,23 %
  - longue maladie, maladie longue durée (sans franchise) 1,14 %
  - accident de travail et maladies professionnelles (sans franchise) 0,73 %
  - maternité, adoption (y compris congés pathologiques, sans franchise) 0,47 %

#### Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,00 % (franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire)

- ✓ Contrat en capitalisation
- ✓ Prise d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2012
- ✓ Durée du contrat : 4 ans

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

vu la proposition de l'assureur AXA et le courtier YVELIN, telles que décrites ci-dessus dans le cadre de la consultation effectuée par le Centre de Gestion,

### *prend acte*

des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;

### *autorise*

le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier YVELIN

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de quatre ans.

### *précise*

que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

### **adopté à l'unanimité**

### ***b) recours à l'emprunt pour le financement des travaux de construction de la salle des sports***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle que le financement des travaux de construction de la salle des sports est prévu d'être assuré en partie par le recours à l'emprunt pour un montant prévisionnel de 2 000 000 €.

Compte tenu de l'échelonnement des travaux sur plusieurs exercices, des besoins de trésorerie et des propositions de prêt effectuées par les établissements bancaires le recours à l'emprunt pour un montant de 500 000 € est envisagé sur l'exercice 2011.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

*après avoir pris connaissance des différentes propositions, soit à taux variable ou à taux fixe,*

vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 novembre 2011

### **décide**

de recourir à l'emprunt pour un montant de 500 000 € (cinq cent mille €uros) destiné à financer partiellement les travaux de construction d'une nouvelle salle des sports

### ***accepte***

la proposition de la Caisse d'Epargne d'Alsace, 1 route du Rhin, 67000 STRASBOURG, sur une enveloppe BEI HQEE II, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, aux conditions ci-après :

- montant : 500 000 €
- durée : 15 ans
- périodicité : trimestrielle
- amortissement : linéaire
- échéances : dégressives
- taux d'intérêt : taux fixe de 3,55%
- base de calcul : 36/360
- frais de dossier : 0,10% du montant emprunté

### **autorise**

le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

### **adopté à l'unanimité**

## ***c) budget supplémentaire 2011***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, expose à l'assemblée le détail de la section de fonctionnement et d'investissement du budget supplémentaire 2011, tel qu'il apparaît dans les documents joints.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 2 novembre 2011,

### **arrête**

le budget supplémentaire pour l'année 2011, proposé par le maire, aux montants ci-après :

#### **Section de fonctionnement :**

- dépenses :	120 000,00 €
- recettes :	120 000,00 €

#### **adopté par 18 voix pour**

(3 voix contre : Emilie UHL, Daniel WALTER et Sylvia LUSTIG et  
2 abstentions Etienne MARTIN et Michelle SCHWEMLING)

#### **Section d'investissement :**

- dépenses :	40 000,00 €
- recettes :	40 000,00 €

#### **adopté par 18 voix pour**

(3 voix contre : Emilie UHL, Daniel WALTER et Sylvia LUSTIG et  
2 abstentions Etienne MARTIN et Michelle SCHWEMLING)

## **6) RAPPORT DES COMMISSIONS**

Mme Candide LOTT rappelle à l'assemblée que la fête de Noël des aînés aura lieu le dimanche 4 décembre à la salle des fêtes. La prestation sera assurée par le traiteur « Chez soi ». Elle invite les conseillers à donner un coup de main pour la préparation et le service.

Monsieur Yves JEZEQUEL informe que la commission des sports s'est réunie le 25 octobre pour la préparation du palmarès des sportifs méritants (118 sportifs récompensés en 2010-2011). Une relecture de la convention d'occupation du dojo provisoire et une maquette d'un règlement de la salle des sports ont également été abordés.

Une commission conjointe « sports et travaux » se tiendra le 16 novembre pour finaliser ce règlement, de même que celui du complexe sportif

Monsieur Louis ZOBÉIDE rend compte de la réunion qui s'est tenue le 18 octobre au SAJ en présence de quelques élus et d'une dizaine de jeunes pour aborder les problèmes liés aux incivilités, rassemblements nocturnes et autres provoquant des nuisances et perturbant la tranquillité des riverains concernés. Les conclusions que l'on peut en tirer sont les suivantes :

- tout d'abord, il appartient à chaque administré incommodé de porter plainte auprès de la gendarmerie (les élus ne peuvent s'y substituer)
- les jeunes ont été rendus attentifs à leurs droits, mais aussi leurs devoirs
- renouer la discussion avec les jeunes et engager la réflexion afin de trouver des solutions

Monsieur Samade KARDOUH, animateur coordonnateur assurera le lien avec les jeunes. De chaleureuses félicitations lui sont adressées pour le travail effectué sur tout le canton

Il rend également compte des demandes émises lors de la commission de la sécurité du 18 octobre qui, outre les questions susindiquées, a également souhaité l'acquisition d'un radar pédagogique et demandé le maintien des interventions et de la vigilance des ASVP en matière de stationnement

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h10.